

**Délibération n° 202522**

**Département du Nord**

**Arrondissement de CAMBRAI**

**Canton de CAUDRY**

**COMMUNE DE CAPELLE SUR ÉCAILLON**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 3 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CAPELLE SUR ECAILLON s'est réuni au lieu habituel de ses séances, (salle de la Mairie) après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe BISIAUX.

Etaient présents : Christophe BISIAUX — Anne-Sophie DECAUDIN – Véronique NIGOT – Pascal STIEVENARD – Florian HENNEBERD - Eulalie LIÉNARD - Valérie DUBOIS – Philippe PAUL - Gérald LAURETTE - Franck BRUYANT.

Absente et excusée : Magali CANONNE.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie DECAUDIN

**OBJET :**

**Délibération relative au classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2024, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a engagé la démarche du classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix. La commune de CAPELLE SUR ECAILLON et plus précisément le chemin de Saint-Druon a été retenu.

Pour permettre à la DREAL de conduire à bien cette procédure, il est attendu un avis sur l'instauration de cette servitude d'utilité publique, mais aussi un avis en qualité de propriétaire de parcelles dans le périmètre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable à ces propositions (9 voix pour – 1 abstention – 0 voix contre).

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de séance  
Anne-Sophie DECAUDIN

Le Maire,  
Christophe BISIAUX

Délibération rendue exécutoire  
par son affichage et son envoi  
en sous-préfecture le 10 octobre 2025

